

## Chatham x Lakeshore Limited Partnership a demandé à modifier ses tarifs de transport d'électricité.

Chatham x Lakeshore Limited Partnership (CLLP) a déposé une demande d'approbation auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) afin de modifier ses tarifs de transport d'électricité à compter du 1er janvier pour chacune des années 2026 à 2029. Si la demande est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type sera modifiée comme suit à compter du 1er janvier 2026 :

Catégorie tarifaire	Conséquence sur la facture mensuelle
Client résidentiel (750 kWh)	-0,008 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	-0,017 \$ par mois

CLLP demande également de mettre à jour le coût de la dette à long terme en fonction de l'émission réelle et de disposer du solde du compte d'écart des besoins en revenus liés à la ligne de transport CxL.

Toute modification des tarifs applicable au transport dans la province sera répercutée au niveau de la portion des frais de livraison pour tous les consommateurs d'électricité de l'Ontario.

Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

### À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. La Commission prévoit de traiter cette demande par voie d'audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

## DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus.

Visitez le site [www.oeb.ca/fr/participez](http://www.oeb.ca/fr/participez) et utilisez le numéro de dossier **EB-2025-0157** pour :

- examiner la demande;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

## DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **22 septembre 2025** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

## PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

## EN SAVOIR PLUS

### Commission de l'énergie de l'Ontario

📞 1 877-632-2727 ATS : 1-877-632-2727

🕒 Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

🌐 <https://www.oeb.ca/fr/participez>

### Chatham x Lakeshore Limited Partnership

📞 1 888-664-9376

🕒 Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 20 h

🌐 <https://www.hydroone.com/>